



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [67/16](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2096 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Faisant le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent du 13 juin 2013 ([A/67/889-S/2013/350](#)), il retrace également les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité et les événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

3. Au cours de la période considérée, bien que le processus de paix ait connu des difficultés, on a constaté une véritable dynamique positive dans le cadre des préparatifs des élections de 2014. Du 28 juin au 2 juillet 2013, le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, s'est rendu à Kaboul et Kandahar, où il eu des échanges avec le Gouvernement, des acteurs politiques et la société civile, y compris des militants des droits des femmes. Le 3 juillet, un an après l'adoption du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, de hauts responsables de la communauté internationale et du Gouvernement afghan se sont réunis à Kaboul pour faire le point sur la concrétisation des engagements pris et décider des mesures à prendre. Alors que le processus de transition doit aboutir l'an prochain, les activités menées



ont globalement avancé comme prévu, même si la situation demeure caractérisée par l'incertitude.

4. Le 18 juin, des représentants des Taliban et du Ministère des affaires étrangères du Qatar ont annoncé l'ouverture, à Doha, du « Bureau politique de l'Émirat islamique d'Afghanistan ». Dans un communiqué de presse, les Taliban ont indiqué que le Bureau serait chargé d'« appuyer une solution politique » pour l'avenir de l'Afghanistan et que le mouvement ne permettrait pas que « le territoire afghan compromette la sécurité d'autres pays ». Cependant, le fait que les Taliban aient utilisé, pendant la cérémonie, le nom et les symboles de leur ancien régime a provoqué une réaction très négative de la part du Gouvernement afghan et de la société dans son ensemble. En effet, le Gouvernement affirme depuis longtemps que le nouveau Bureau devrait servir d'instance permettant aux Taliban de négocier avec le Haut Conseil pour la paix mais en aucun cas impliquer l'existence d'un gouvernement en exil ou légitimer un tel gouvernement. En outre, dans leur déclaration, les Taliban ont souligné vouloir établir des relations avec des pays tiers et des organisations internationales, indiquant que le dialogue avec les autorités afghanes n'interviendrait qu'à une date ultérieure indéterminée, ce qui a été un autre motif de consternation. Le 19 juin, le Gouvernement a déclaré que le dialogue serait reporté jusqu'à ce qu'il reçoive des assurances que le processus serait intégralement dirigé par les Afghans. Le 24 juin, le Conseil national de sécurité a été informé que le panneau et le drapeau contestés avaient été enlevés par des responsables à Doha. Les Taliban ont par la suite annoncé que le Bureau fermerait provisoirement. L'avenir de ce bureau demeure incertain. Le 12 août, un porte-parole du Ministère afghan des affaires étrangères a indiqué que le Gouvernement était disposé à ouvrir le dialogue avec les représentants des Taliban, soit en Arabie saoudite soit en Turquie.

5. Le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration a annoncé qu'au 24 août, 7 220 ex-insurgés avaient adhéré au Programme et que 160 projets de ministères et 164 projets bénéficiant de modestes subventions avaient été achevés ou étaient en cours. Par ailleurs, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué d'appuyer le Dialogue du peuple afghan pour la paix. Entre avril et juin, 100 tables rondes – sur les 200 prévues – ont ainsi été organisées dans tout le pays, à l'intention de 1 733 Afghans, dont 429 femmes. La seconde phase de l'initiative vise à mettre au point, à l'échelon provincial, des feuilles de route pour la paix s'inspirant des recommandations des participants. D'après ceux-ci, les principaux motifs de mécontentement et causes de l'insurrection étaient la persistance de l'impunité, la corruption et l'abus d'autorité généralisés, le chômage et, dans certains cas, les inégalités en matière de développement. Certains se sont inquiétés de ce que le Programme afghan pour la paix et la réintégration souffrait d'un manque de mécanismes de vérification et de responsabilisation.

6. Après les événements survenus à Doha, le 19 juin, le Président Hamid Karzaï a suspendu les négociations de haut niveau sur la conclusion d'un accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis. Un certain nombre d'acteurs politiques afghans, y compris des parlementaires et des dirigeants de l'opposition, se sont élevés contre cette décision, affirmant que cela pourrait conduire la communauté internationale à se retirer entièrement du processus à cette étape cruciale. Le 14 juillet, le porte-parole du Président a confirmé qu'il était prévu de convoquer une jirga nationale pour mener des consultations sur l'accord. Le Conseil de coopération des coalitions et des partis politiques afghans a rejeté l'organisation d'une telle jirga, la jugeant

anticonstitutionnelle et susceptible de créer des divisions politiques, si tant est qu'elle ait une quelconque autorité juridique. Certains ont craint qu'elle soit exploitée à d'autres fins, notamment pour retarder les élections de 2014 ou modifier la Constitution. Le 22 juillet, lors de sa visite à Kaboul, le chef d'état-major des armées des États-Unis, le général Martin Dempsey, a demandé instamment que la version définitive de l'accord de sécurité bilatéral soit arrêtée au plus tard en octobre. Le 21 août, le Conseiller national pour les questions de sécurité et chef de la commission chargée de la transition en matière de sécurité et le Ministre des affaires étrangères ont été chargés de piloter l'étape suivante du dialogue stratégique engagé sur la question. Le 24 août, le Président Karzaï a déclaré que si le Gouvernement actuel ne parvenait pas à s'entendre avec les États-Unis, ceux-ci devraient négocier avec le futur gouvernement.

7. Des textes de lois d'importance ont été adoptés en vue des élections présidentielle et provinciales de 2014. La loi portant organisation et attributions de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral et la loi électorale ont été entérinées par le Président Karzaï les 17 et 20 juillet, respectivement, juste après avoir été promulguées par l'Assemblée nationale. En vertu de ces nouvelles lois, la Commission indépendante du contentieux électoral a été maintenue en place et transformée en organe permanent de décision en matière de différends électoraux. De plus, le système du vote unique non transférable, dans lequel les candidats à un siège aux organes représentatifs se présentent à titre individuel dans des scrutins plurinominaux au niveau provincial, a été conservé. Après un débat très animé, le quota de 10 sièges réservé à la communauté nomade kuchi a été maintenu, même s'il y aura désormais sept zones régionales au lieu d'une circonscription nationale unique. La proportion de sièges réservés aux femmes dans les conseils provinciaux a été ramenée de 25 % à 20 %.

8. Il a été rapidement procédé aux consultations destinées à nommer les personnes appelées à siéger aux deux organes d'administration des élections prévus par la nouvelle loi portant organisation et attributions. Le 28 juillet, le comité de sélection, composé des présidents des deux Chambres de l'Assemblée nationale, des chefs de la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, ainsi que du Président de la Cour suprême, a présenté au Président une liste de 27 candidats présélectionnés (sur un total de plus de 200 candidats). N'ayant malheureusement pas réussi à s'entendre, les organisations de la société civile s'occupant des élections n'ont pas été officiellement représentées dans le processus de sélection des membres de la Commission électorale indépendante, contrairement aux exigences de la nouvelle loi. Le 30 juillet, le Président a annoncé le nom des neuf candidats retenus, qui ont pris leurs fonctions le lendemain. Ceux-ci sont globalement représentatifs de la diversité régionale et ethnique de l'Afghanistan; trois d'entre eux sont des femmes et deux autres ont déjà été membres d'une commission. Le 3 août, ils ont nommé Ahmed Yusuf Nuristani, ancien Gouverneur de Hérat, Président de la Commission, lequel a reconduit le Chef des opérations électorales dans ses fonctions le 5 août. Le 24 août, la procédure de sélection des membres de la Commission indépendante du contentieux électoral a été lancée.

9. Les préparatifs techniques en vue des élections se sont déroulés comme prévu. Le 27 juillet a marqué le lancement, au niveau des districts, de la deuxième phase de l'opération complémentaire d'inscription sur les listes électorales, qui a consisté à délivrer des cartes d'électeurs aux personnes nouvellement admises à voter ou à

celles qui étaient rentrées depuis peu en Afghanistan. Au 21 août, 435 775 nouvelles cartes avaient ainsi été délivrées, dont 96 924 à des femmes. Bien qu'il n'y ait pas eu à ce jour de grave atteinte à la sécurité directement liée à cette opération, quatre districts se sont révélés inaccessibles pour des raisons de sécurité, et les centres de cinq autres districts n'ont pas pu ouvrir du fait de problèmes logistiques et de problèmes d'effectifs. La délivrance de cartes nationales d'identité électroniques pouvant également servir à identifier les électeurs a été suspendue en attendant la promulgation de la loi sur l'état civil. Le 31 juillet, la Commission a adopté son plan opérationnel pour les élections de 2014 et, le 27 août, elle a approuvé la deuxième phase du projet d'appui électoral ELECT II (« Renforcer les capacités juridiques et électORAles pour l'avenir ») des Nations Unies. La Commission négocie actuellement avec le Ministère des finances pour obtenir qu'une plus grande part des 129 millions de dollars destinés à financer les élections soit prélevée sur le budget national.

10. La sécurité des élections est une source de préoccupation majeure. Le 29 juillet, le Ministère de l'intérieur a communiqué à la Commission électorale indépendante son évaluation initiale des menaces contre la sécurité : selon lui, il était possible d'assurer la sécurité de 6 586 des 6 845 bureaux de vote que la Commission proposait d'ouvrir (3 435 ont été déclarés sûrs, 945 à faible risque, 1 074 à moyen risque et 1 132 à haut risque). Dans un souci de protection des enfants, le Chef des opérations électorales a accepté de réfléchir, avec les services de sécurité afghans, à l'inclusion d'une étude d'impact sur les écoles dans l'actuelle évaluation de la sécurité des bureaux de vote potentiels. Le 13 août, l'ancien Président de la commission électorale, Fazel Ahmad Manawi, a déclaré aux médias qu'il trouvait que les responsables de la sécurité étaient déraisonnables et en faisaient trop. Le lendemain, l'actuel Président, Ahmad Yusuf Nuristani, a répondu que les problèmes étaient nombreux, mais qu'il était convaincu que les forces de sécurité étaient en mesure de les régler.

11. Avant la période de nomination des candidats, qui s'échelonna du 16 septembre au 6 octobre, l'activité politique s'est intensifiée au sein des parties prenantes afghanes. Les alliances internes et entre partis demeurent fluctuantes, les efforts déployés pour établir de vastes partenariats faisant souvent double emploi. Le parti Jamiat-e Islami, majoritairement tadjik, semble avoir mis de côté son projet de congrès, ayant procédé le 30 juin à un remaniement interne à l'issue duquel le chef provisoire du parti, Salahuddin Rabbani, a été renommé chef du parti par intérim et le Gouverneur de Balkh, Atta Mohammad Noor, a été nommé administrateur. Le 16 août, des porte-parole du parti Hezb-e Islami (Afghanistan), qui a toujours été majoritairement pachtoune, et de Hezb-e Wahdat, faction principalement hazara dirigée par le Vice-Président Karim Khalili, ont déclaré aux médias qu'une alliance électorale était à l'ordre du jour. Le Conseil de coopération des coalitions et des partis politiques afghans ont continué de souligner que les élections devaient impérativement être tenues en temps voulu. Dans le sud, région à prédominance pachtoune, des manifestants se sont rassemblés à plusieurs reprises pour demander que les élections soient reportées ou remplacées par d'autres formules en raison de l'insécurité. Le 1^{er} août, le Gouverneur de Kandahar aurait déclaré que, compte tenu de la réduction des effectifs militaires prévue pour 2014, les élections tombaient mal et il fallait plutôt proroger le mandat du Président. Les Taliban, dans une déclaration faite par leur chef, le Mullah Omar, à l'occasion de l'Aïd al-Fitr, ont qualifié le scrutin à venir de « perte de temps », rappelant les présomptions de fraude et de corruption qui avaient pesé sur les élections

précédentes. D'après certaines informations, les Taliban organiseraient actuellement une campagne pour dissuader les électeurs de voter.

12. Le 22 juillet, dans la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga), le Ministre de l'intérieur, Ghulam Mujtaba Patang, a perdu un vote de confiance après que la majorité des membres ont rejeté ses réponses à certaines questions posées sur la situation en matière de sécurité. Depuis, le Président Karzaï a demandé à la Cour suprême un avis consultatif sur le fondement juridique de ce vote et a nommé M. Patang Ministre par intérim.

13. Plusieurs changements sont intervenus au niveau des gouverneurs de province. Le 1^{er} juillet, le Gouverneur de la province de Kunar a été transféré dans la province de Hérat, qui a été le théâtre d'intenses rivalités entre les hommes d'influence locaux. Le même jour, le Gouverneur de la province de Farah a été nommé Ministre des affaires tribales et frontalières par intérim. Dans la province de Takhar, des tensions entre des factions ouzbèkes et tadjikes ont provoqué des protestations de grande ampleur qui ont conduit au remplacement du Gouverneur le 15 juillet. Ces événements semblent avoir ranimé les alliances entre les partis Junbesh-e Milli (majoritairement ouzbek) et Hezb-e Islami (Afghanistan), au détriment de Jamiat-e Islami. Dans la province de Jawzjan, des tensions survenues au sein du parti Junbesh-e Milli ont donné lieu à des protestations et au remplacement du Gouverneur le 20 juillet.

B. Sécurité

14. Bien qu'éclipsé par les événements survenus à Doha, le lancement de la dernière phase du transfert aux forces de sécurité afghanes des responsabilités en matière de sécurité a été annoncé le 18 juin. Cette étape décisive consistait à confier, avant la fin de l'été, la responsabilité intégrale de la sécurité du pays aux institutions afghanes. À cette occasion, le Président Karzaï a appelé la communauté internationale à renforcer les capacités des forces afghanes en fonction de la situation concrète des régions et des menaces à la sécurité existantes. Le commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité, le général Joseph Dunford, a souligné publiquement qu'il serait nécessaire, pour garantir la pérennité des acquis, de maintenir une présence d'appui après 2014.

15. Au 29 juillet, l'effectif de l'Armée nationale afghane s'élevait à environ 183 000 (contre un objectif de 187 000) et celui de la Force aérienne afghane à 6 700 (contre un objectif de 8 000). On comptait 630 femmes, dont une générale et une centaine de femmes travaillant auprès des forces spéciales pour les aider au cours des opérations de nuit. En juin, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, administré par l'ONU, avait aidé à rémunérer 139 631 officiers de police (contre un objectif de 157 000), dont 1 974 femmes. Les efforts visant à renforcer plus avant les capacités des forces de sécurité afghanes se poursuivent, malgré un manque persistant de moyens logistiques, de ressources destinées à l'appui aérien et aux évacuations sanitaires et de matériel de neutralisation des engins explosifs artisanaux.

16. Depuis que les forces de sécurité afghanes conduisent la plupart des opérations, les pertes humaines qu'elles subissent sont en hausse exponentielle. Au cours du deuxième trimestre 2013, plus de 3 500 membres des services de sécurité afghans auraient été blessés ou tués au combat. Le 1^{er} juillet, le Ministère de

l'intérieur a signalé que 299 policiers avaient été tués pendant le mois afghan de jawza (qui va de la mi-mai à la mi-juin), soit une augmentation de 22 % par rapport à la même période en 2012. Les absences non autorisées à grande échelle, en particulier dans l'armée, demeurent un sujet de préoccupation. Le taux de réduction des effectifs, toutes causes confondues, atteint pas moins de 2,4 % par mois. Le phénomène des « attaques internes » n'a pas faibli : entre le 16 mai et le 15 août, deux atteintes à la sécurité du personnel militaire international ont été commises dans les provinces de Kandahar et de Paktika et revendiquées par les Taliban, et cinq attaques ont été perpétrées par les forces afghanes dans les provinces de Hérat, Helmand et Kunar.

17. Dans le cadre de la transformation de la Police nationale afghane d'un service de sécurité en institution de maintien de l'ordre et de police de proximité, le 25 juin, le Ministre de l'intérieur a convoqué la toute première conférence afghane sur la police de proximité pour réfléchir aux moyens de renforcer les relations entre la police et la population. Il est prévu de créer, au début de 2014, un fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer une approche intégrée de la justice et de l'état de droit en Afghanistan, qui chapeautera le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan.

18. Par ailleurs, l'élargissement du programme de mise en place d'une police locale afghane s'est poursuivi. Au 14 août, celle-ci comptait 23 550 agents. Initialement axé sur le nord et le nord-est du pays, le programme se concentre désormais sur le sud-est, les provinces de Nimroz, Panjshir, Samangan et Nuristan étant les seules à ne pas être couvertes. La police locale afghane est de plus en plus fréquemment la cible d'attaques commises par des éléments hostiles au Gouvernement. En outre, malgré des efforts soutenus, l'absence de mécanismes de vérification et de responsabilisation demeure préoccupante et on continue de signaler de graves exactions et actes d'intimidation contre les membres de la police locale afghane.

19. L'ONU a continué d'exercer un suivi des incidents risquant de compromettre les travaux, la mobilité et la sécurité des acteurs civils dans le pays, notamment ceux qui ont une incidence sur l'exécution des activités et programmes qu'elle a prescrits. Il n'y a pas eu de répit pendant le mois sacré du ramadan. Entre le 16 mai et le 15 août, on a enregistré 5 922 incidents, soit une augmentation de 11 % par rapport à la même période en 2012 (5 317 incidents) mais une baisse de 21 % par rapport à 2011 (7 482 incidents). Ces incidents sont principalement des affrontements armés et l'explosion d'engins artisanaux (4 534). De plus, les insurgés s'en sont pris tout particulièrement aux bases et aux postes de contrôle transférés aux forces afghanes par le personnel militaire international. Globalement efficace, la résistance opposée par les forces de sécurité afghanes a visé essentiellement à protéger les principaux centres administratifs des municipalités et des districts et les voies de transport stratégiques.

20. Sur le plan géographique, c'est toujours dans les provinces du sud, du sud-est et de l'est qu'on enregistre le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité (69 % des atteintes commises entre le 16 mai et le 15 août). Le district de Sangin (province de Helmand) demeure l'une des zones les plus contestées du pays. Depuis les affrontements armés survenus plus tôt dans l'année, la situation reste fragile dans le district de Wardoj (province de Badakhshan). Le 28 juin, des éléments étrangers auraient été directement impliqués dans des heurts qui ont eu lieu entre des éléments

hostiles au Gouvernement et la police des frontières afghane et qui ont eu des répercussions sur les transports routiers dans le district, réduisant l'accès à quatre districts adjacents. Dans le nord, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan, lié à Al-Qaïda, se serait implanté dans plusieurs provinces.

21. Des éléments hostiles au Gouvernement ont lancé plusieurs attaques « spectaculaires » dans des zones urbaines. Entre le 16 mai et le 15 août, on a enregistré 33 attaques-suicides (contre 7 en 2012 et 16 en 2011), dont sept dans la capitale, laquelle dispose pourtant d'un important dispositif de protection. Le 2 juillet, six personnes ont été tuées dans l'explosion d'un camion piégé dans une base de soutien logistique opérant pour le compte des forces militaires internationales située à proximité de la plus grande installation des Nations Unies en Afghanistan; il s'agit probablement de la plus grosse charge explosive utilisée à ce jour à Kaboul. Le 3 août, à Jalalabad, le consulat indien a été la cible d'une attaque-suicide complexe, dans laquelle plusieurs agents de sécurité et civils afghans ont trouvé la mort.

22. L'ONU, ses partenaires d'exécution et d'autres organisations humanitaires ont été les victimes directes ou collatérales de diverses attaques. Le 22 juin, à Farah, un engin artisanal a explosé dans un complexe des Nations Unies, sans toutefois faire de victimes ni de dégâts. Le 1^{er} août, un véhicule de la MANUA se rendant à Taloqan (province de Takhar) a essuyé des tirs d'armes légères alors qu'il tentait de contourner un poste de contrôle illégal. L'ONU a été informée de menaces pesant particulièrement sur ses bureaux à Kunduz, Hérat, Gardez, Khost, Jalalabad et Kaboul, ce qui l'a conduit, dans plusieurs cas, à évacuer temporairement le personnel.

C. Coopération régionale

23. La mise en place d'un nouveau gouvernement en Iran et au Pakistan a été l'occasion pour l'Afghanistan de développer et de renforcer ses relations avec ces deux pays. Les 26 et 27 août, le Président Karzaï a effectué une visite officielle à Islamabad, au cours de laquelle il a souligné que les « principales préoccupations » de l'Afghanistan comme de l'Iran étaient l'insécurité et la menace terroriste. Le Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, a déclaré que son pays « était résolument et sincèrement favorable à l'instauration de la paix et de la réconciliation en Afghanistan » et souligné qu'une politique de coopération avec l'ensemble des États voisins était cruciale pour la stabilité des relations extérieures et faisait partie des priorités nationales de son pays. Les Gouvernements se sont également entendus sur plusieurs projets économiques et de connectivité.

24. Le 4 août, le Président Karzaï a assisté à la cérémonie d'investiture du Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, à Téhéran. Au cours de cette visite, un mémorandum d'accord sur la coopération stratégique entre le Bureau du Conseil national de sécurité afghan et le secrétariat du Haut Conseil de la sécurité nationale iranien a été signé. Le partage des renseignements en matière de lutte contre des menaces à la sécurité telles que le terrorisme, les stupéfiants et la criminalité organisée, fait partie des domaines d'intérêt communs aux deux pays. Le 1^{er} août, les Ministres des affaires étrangères des Émirats arabes unis et de l'Afghanistan ont signé un accord de partenariat stratégique à long terme et des accords sur la coopération en matière de sécurité et le transfert de prisonniers.

25. Le 7 juillet, l'Afghanistan est devenu le cinquante-quatrième État partie au Traité sur la Charte de l'énergie. Le 9 juillet à Ashgabat, l'Afghanistan et le Turkménistan ont signé un contrat sur la vente et l'achat de gaz, ce qui a marqué une nouvelle étape dans le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde. Le 13 juillet, dans le cadre d'une réunion tenue au Kirghizistan, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a réaffirmé sa détermination à aider l'Afghanistan à devenir « un État indépendant, neutre, pacifique et prospère, affranchi du terrorisme et de la criminalité liée aux stupéfiants ». Il a également rappelé la contribution essentielle de l'ONU aux efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer la situation en Afghanistan. Les groupes techniques régionaux s'occupant des six mesures de confiance adoptées dans le cadre du Processus d'Istanbul ont tenu des réunions. Le fait que des experts régionaux et des diplomates se soient rassemblés pour examiner ces questions dans six pays différents a une grande valeur politique et représente un accomplissement notable.

26. À l'invitation du Gouvernement pakistanais, je me suis rendu à Islamabad du 12 au 14 août pour m'entretenir avec le Président, le Premier Ministre et de hauts responsables. J'ai remercié le Pakistan de l'hospitalité dont il continue de faire preuve à l'égard des réfugiés afghans, et le nouveau Gouvernement m'a assuré de son intention de coopérer avec l'Afghanistan. Mon Représentant spécial m'a accompagné au cours de cette visite et m'a représenté à la cérémonie d'investiture du Président Rouhani à Téhéran. Dans le cadre d'une série de réunions bilatérales, des membres de la nouvelle administration iranienne ont souligné leur désir d'établir des relations constructives avec la communauté internationale sur des questions d'intérêt mutuel, notamment l'Afghanistan. Mon Représentant spécial a effectué plusieurs autres visites régionales dans le cadre des activités de communication à l'échelon régional qui relèvent du mandat de la MANUA, y compris à Moscou, Beijing, New Delhi et Douchanbé. Dans chacune de ces capitales, on a manifesté une volonté accrue d'établir une coopération bilatérale et régionale en faveur d'élections et d'un processus de paix et de réconciliation menés par les Afghans, et de régler les questions économiques et de développement. On a reconnu le caractère interdépendant des défis à relever et mis l'accent, dans la réflexion sur l'avenir de l'Afghanistan après 2014, sur la nécessité de parvenir à transférer l'autorité politique grâce aux élections et aux efforts de paix et de réconciliation, malgré les peurs suscitées par la mobilité croissante des groupes extrémistes, l'état de préparation des forces nationales de sécurité et l'intensification de la production et du trafic de stupéfiants.

III. Droits de l'homme

27. Le 15 juin, le Président Karzaï a nommé cinq nouveaux membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, les quatre autres commissaires sur les neuf que compte cet organe ayant été maintenus en poste, dont la Présidente Sima Simar. Cette dernière, ainsi que des groupes de la société civile, des donateurs et des représentants de l'ONU se sont dits préoccupés quant au processus de nomination et à l'éligibilité des nouveaux membres. Le 28 juin, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé ces inquiétudes dans une déclaration publique. Lors de la réunion des hauts responsables tenue le 3 juillet, les participants ont pris note de la volonté exprimée

par le Gouvernement afghan de préserver l'intégrité de la Commission et de faire en sorte qu'elle conserve le statut A lors du prochain processus d'accréditation par le Comité international de coordination des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, ce qui pourrait aussi avoir une incidence sur l'aide financière internationale qui sera fournie à l'avenir à la Commission, et au-delà.

28. Paru le 31 juillet, le rapport semestriel de 2013 de la MANUA sur la protection des civils dans les conflits armés a recensé 3 852 victimes civiles (1 319 morts et 2 533 blessés), soit une augmentation de 14 % du nombre de morts et de 28 % du nombre de blessés par rapport aux six premiers mois de 2012, le nombre total des victimes civiles ayant augmenté de 23 %. Durant le premier semestre de 2013, le nombre de blessés civils a été le même qu'en 2011, inversant le déclin enregistré en 2012. Sur l'ensemble des victimes civiles, 74 % ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement, 9 % aux forces progouvernementales et 12 % aux affrontements entre les parties. Les engins explosifs improvisés utilisés par des éléments hostiles au Gouvernement continuent d'être la principale cause des accidents. L'intensification des combats au sol, qui représentent à présent la deuxième principale cause des accidents, fait peser une menace plus lourde sur les civils. On compte 106 femmes tuées et 247 autres blessées, soit une augmentation de 61 % par rapport à la première moitié de 2012, ainsi que 231 enfants tués et 529 blessés, soit une augmentation de 30 %. Dans une déclaration publiée sur le site Web officiel des Taliban, ceux-ci ont rejeté ces chiffres, les jugeant partiels, et ont réaffirmé que les civils travaillant pour le Gouvernement et ceux qui sont considérés comme soutenant le Gouvernement sont des cibles légitimes, en violation flagrante et constante du droit international humanitaire.

29. On constate une augmentation du nombre de personnes tuées ou blessées par des restes explosifs de guerre, notamment dans les zones évacuées par les forces internationales. On a ainsi recensé 29 morts et 37 blessés durant la période considérée. Dans de nombreux cas, il s'agissait d'enfants recherchant des vieux métaux. L'ONU appelle l'ensemble des parties à s'attaquer à ce problème, et a établi un dialogue avec la FIAS, qui se concerte avec ses donateurs pour réviser ses procédures.

30. L'Équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication d'informations sur les enfants en période de conflit armé, qui est dirigée par l'ONU, a recueilli des preuves confirmant que 78 enfants ont été tués et 195 autres blessés dans 58 accidents vérifiés survenus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet. Lors de l'examen des progrès accomplis en Afghanistan dans la mise en œuvre du Plan d'action visant à prévenir le recrutement de mineurs, le Gouvernement a appelé l'attention sur l'amélioration des pratiques de recrutement dans l'armée et la police, et sur les domaines nécessitant des changements. L'ONU a salué les progrès accomplis à ce jour, tout en soulignant qu'il fallait poursuivre les efforts en vue d'empêcher le recrutement et l'emploi d'enfants dans les forces de sécurité afghanes, en particulier au sein de la police et notamment de la police locale afghane. Le 10 août, le Bureau de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont effectué une mission conjointe à Kaboul pour aider à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action, aux côtés du Gouvernement, et à définir des orientations aux fins d'une mise en conformité avec les règles. Le 14 août, le Comité directeur interministériel s'est réuni, en présence de représentants de l'ONU, en vue d'examiner ces orientations et

a souligné l'importance qu'il attachait à la mise en œuvre du Plan d'action et au retrait de ma liste des parties qui recrutent ou emploient des enfants.

31. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du décret présidentiel n° 129 relatif à la prévention des sévices infligés aux personnes détenues pour des raisons liées au conflit, la MANUA a visité 55 lieux de détention dans 19 provinces. Elle s'est entretenue avec 144 adultes et 26 enfants arrêtés pour des raisons liées au conflit. Des informations crédibles et fiables lui ayant été fournies, elle a constaté des cas de torture et de maltraitance dans cinq lieux de détention relevant de la Direction nationale de la sécurité et dans six autres relevant de la Police nationale afghane. Le 10 juillet, des membres de la Mission se sont rendus pour la première fois dans le lieu de détention de Parwan qui est passé sous le contrôle du Gouvernement afghan en mars et qui comptait alors 2 440 détenus. Le Directeur de la prison a indiqué que 2 330 d'entre eux avaient été remis en liberté depuis la passation de pouvoir, à la suite d'un réexamen de leurs cas. Soixante-dix autres sont toujours aux mains des forces américaines.

32. Le 10 juillet, le Gouvernement a présenté le premier rapport d'activité de l'Afghanistan sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le 28 juillet, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a répondu, en prenant note des progrès accomplis dans le pays ces 10 dernières années. Il a toutefois constaté que peu de femmes continuaient de participer aux principaux processus de prise de décisions au niveau national, 9 femmes seulement siégeant au Haut Conseil pour la paix, qui est composé de 70 membres. Il a déploré la récente réduction des quotas pour les femmes siégeant dans les organes élus au niveau local et leur faible présence au sein de l'appareil judiciaire, notamment à la Cour suprême.

33. Mais, fait inquiétant dans le cadre de la réalisation des engagements pris dans la Constitution en faveur de l'égalité des sexes, le 20 juin, la Wolesi Jirga a adopté un nouveau Code de procédure pénale qui interdit d'interroger les proches de l'accusé et dispose qu'en cas de retrait de la plainte, l'affaire est close. Cela risque d'avoir une fâcheuse incidence, en particulier dans les cas de violence au sein de la famille où les témoins sont habituellement des membres de la famille et où de fortes pressions s'exercent sur les victimes pour qu'elles retirent leur plainte. Le projet a été soumis à la Meshrano Jirga pour examen. Le 2 juillet, la cour d'appel a annulé une peine de 10 ans d'emprisonnement pour tentative de meurtre prononcée à l'encontre de trois parents d'une femme qui avait été gravement torturée en 2010, ce qui avait mobilisé l'attention de la communauté internationale. Au lieu de cela, les coupables ont été condamnés à une peine de trois mois d'emprisonnement pour coups et blessures et, étant donné qu'ils avaient déjà passé plus d'un an en prison, ont été immédiatement relâchés. Il a été fait appel de cette décision devant la Cour suprême. Par ailleurs, la MANUA a observé que le nombre de femmes et de filles poursuivies pour atteinte à la morale était en hausse alors que la Cour suprême et le Procureur général ont publié trois directives affirmant que l'abandon du domicile ne constituait pas une infraction. Pourtant, il semble que cet acte continue d'être réprimé, ou que les procureurs accusent au contraire la victime de tentative d'adultère, 450 femmes et jeunes filles ayant été emprisonnées en 2012, et 600 depuis le début de 2013.

34. La MANUA et le système des Nations Unies en Afghanistan se sont employés à faire davantage connaître les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la

paix et la sécurité. Des ateliers à l'attention de la société civile ont été organisés à Mazar-e Charif, Hérat, Nangarhar (deux ateliers), Bamyan et Kaboul.

IV. Mise en œuvre du processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

35. Le 29 juin, le programme prioritaire national intitulé « Droit et justice pour tous » a été approuvé, 21 sur 22 programmes ayant ainsi à présent été adoptés. Compte tenu des attaques à grande échelle menées récemment par les insurgés contre les institutions judiciaires, il a été reconnu que la sécurité des juges et des procureurs devrait être renforcée.

36. Les Ministres des finances et des affaires étrangères et mon Représentant spécial ont organisé la réunion des hauts responsables du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo à Kaboul, le 3 juillet. Des délégations de 40 pays et de 8 organisations internationales, ainsi que des hauts fonctionnaires afghans et des représentants de la société civile, y ont assisté. Les participants se sont réunis en séances plénières pour discuter des élections et de l'efficacité de l'aide, tandis que des groupes de travail se penchaient sur les droits de l'homme; l'état de droit et la gouvernance; et l'intégrité dans les finances publiques, la gouvernance sous-nationale et une croissance continue pour tous. Ils ont constaté que le Gouvernement et la communauté internationale avaient progressé dans la réalisation de leurs engagements, mais qu'il fallait redoubler d'efforts pour régler certaines questions en suspens. Le Ministre des finances a réaffirmé que la communauté internationale devait prendre acte de la prise de contrôle et du rôle directeur joué par l'Afghanistan en privilégiant la création d'institutions et la rentabilité des interventions.

37. Les participants ont aussi évoqué la croissance économique et le développement des infrastructures, en mettant en avant les progrès enregistrés dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la coopération régionale. La croissance des recettes budgétaires ces 10 dernières années a été saluée comme une réalisation majeure. La Banque mondiale a présenté des prévisions économiques selon lesquelles la croissance du produit intérieur brut aurait atteint 11,8 % en 2012/13, contre 7,3 % en 2011/12. On s'attend néanmoins à un ralentissement en 2013/14, la croissance devant être ramenée à une moyenne annuelle de 4,8 % pendant les cinq prochaines années; le scénario économique global demeure donc préoccupant. Les exportations ont baissé par rapport aux importations, creusant les déficits commerciaux. La création de recettes a chuté de 19,6 % durant le premier trimestre de 2013, bien que les mesures prises par le Gouvernement aient ralenti ce déclin, qui a été ramené à 3,9 % au deuxième trimestre. Les pouvoirs publics ont amélioré leur capacité de gérer les finances publiques, le budget ayant été exécuté à 50 %, contre 39 % en 2010/11, mais de nouveaux progrès seront nécessaires pour que les donateurs continuent d'allouer des fonds.

38. Afin de préserver cette dynamique, les mécanismes de dialogue de haut niveau entre le Gouvernement et la communauté internationale qui ont été mis en place à l'issue de la réunion des hauts responsables seront maintenus. Outre le Comité directeur stratégique et le Comité technique, des réunions mensuelles ont été organisées au niveau des ministres et des ambassadeurs du groupe des cinq + trois (les cinq principaux donateurs et trois membres siégeant par roulement) et des rencontres entre les responsables des organismes donateurs ont eu lieu toutes les

semaines. Trois groupes techniques – sur la planification, la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux et l'élimination de la violence et les droits de l'homme – faciliteront aussi la réalisation de nouveaux progrès. Le Gouvernement a en outre continué d'inviter les organismes partenaires donateurs à appliquer sa politique de gestion de l'aide, notamment le financement budgétaire, les accords-cadres de développement, les accords de financement, et les analyses, recherches et évaluations conjointes; l'objectif étant de promouvoir une compréhension commune des actions mises en œuvre pour accroître l'efficacité de l'aide et de dégager un consensus sur une définition des termes « financement budgétaire » et « alignement ».

39. Le 7 juillet, la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Ministère de l'aménagement et du développement rural ont défini une politique et des tâches à accomplir en vue de la création de conseils de coordination des districts, qui devraient être mis en place lorsque auront lieu les élections des conseils de district prévues par la Constitution. Les comités provinciaux désigneront les membres de ces conseils en se fondant sur les critères définis par le Gouvernement. Cette proposition a été soumise au Conseil des ministres pour approbation, la MANUA facilitant les consultations entre le Gouvernement et la communauté internationale sur les modalités de financement.

40. Le 8 juillet, l'ONU a lancé l'Initiative pour l'intégrité en Afghanistan en vue d'aider le Gouvernement à réaliser ses objectifs prioritaires en matière de lutte anticorruption. L'Initiative vise à offrir une base analytique pour mettre en place une stratégie impliquant l'ensemble des acteurs publics et notamment à simplifier les rouages administratifs et à créer des mécanismes permettant de signaler et de réprimer les abus administratifs, les pratiques répréhensibles et la corruption. Le programme national intitulé « Transparence et responsabilité » est le seul qui doit encore être adopté. Le Comité permanent du Conseil commun de coordination et de suivi a pris note des progrès réalisés pour satisfaire à deux des quatre conditions fixées par les donateurs, notamment, la ratification de la loi sur l'accès à l'information et la simplification des permis de construire dans la municipalité de Kaboul, mais des retards ont été enregistrés en ce qui concerne la vérification du patrimoine des représentants de l'État et le système d'audits financiers.

V. Aide humanitaire

41. L'autorisation légale accordée à environ 1,6 million de réfugiés afghans pour leur permettre de rester au Pakistan devait venir à expiration le 30 juin. Le 28 juin, à l'issue d'une réunion de consultation extraordinaire à Kaboul entre les Gouvernements afghan et pakistanais et l'ONU, le Gouvernement pakistanais a prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 la validité des cartes d'enregistrement prouvant le statut de réfugié et l'Accord tripartite sur les rapatriements librement consentis. Il reste ainsi davantage de temps pour créer des conditions propices, grâce à la Stratégie pour des solutions régionales au problème des réfugiés, à une réintégration durable des réfugiés afghans rapatriés, conditions qui seront essentielles pour encourager le rapatriement librement consenti et réduire les risques d'un deuxième déplacement ou d'un retour dans le pays d'accueil. À la réunion, le Gouvernement pakistanais a présenté sa nouvelle politique nationale relative aux réfugiés afghans, qui est fondée sur la démarche suivie dans la Stratégie. Cette nouvelle politique, qui porte sur la réalisation de trois principes convenus : rapatriement librement consenti,

réintégration durable en Afghanistan et aide aux communautés d'accueil des réfugiés, souligne la nécessité d'adopter des stratégies politiques et diplomatiques, de promouvoir l'enseignement technique et l'acquisition de connaissances pratiques, d'organiser une campagne d'information publique et d'établir de nouveaux organes aux niveaux fédéral et provincial. Toutes ces tâches exigent une aide continue de la part de la communauté internationale. Au total, 26 000 réfugiés qui se trouvaient au Pakistan et en Iran sont revenus de leur plein gré en Afghanistan entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, soit 35 % de moins qu'en 2012.

42. L'augmentation des engagements terrestres a provoqué de nouveaux déplacements à court terme dans les zones rurales, notamment dans les provinces de Badakhshan, Faryab et Ghor, qui sont en grande partie inaccessibles aux organisations humanitaires. Au 31 juillet, 584 000 personnes (soit 91 000 familles) ont dû être déplacées dans le pays à cause du conflit, dont 64 000 en 2013.

43. Au 15 août, 3 cas de poliomyélite ont été signalés, contre 15 durant la même période en 2012. Ces trois cas sont survenus dans la région de l'est qui est difficile d'accès, le virus circulant dans les districts frontaliers du Pakistan. La région du sud, qui n'était jamais parvenue à interrompre la transmission du virus, n'a pas signalé de nouveaux cas depuis novembre 2012. Le pourcentage d'enfants n'ayant pas été vaccinés lors de la dernière campagne à cause des conditions d'accès difficiles dans le sud a été réduit d'environ 30 %, toutes les parties reconnaissant de plus en plus la valeur de la vaccination contre la poliomyélite. Dans une déclaration attribuée au mollah Mohammad Omar et publiée sur le site Web officiel des Taliban à l'occasion de l'Aïd al-Fitr, celui-ci a autorisé les organisations menant des activités impartiales concernant la santé, les réfugiés et la distribution de vivres dans les régions contrôlées par les Taliban à mener des « activités désintéressées », sous réserve qu'elles observent les conditions qui leur sont imposées.

44. Dans le secteur du déminage, où l'ONU prête son concours, 306 champs de mines dans 137 agglomérations ont été neutralisés au cours de la période considérée. Le 3 juillet, le Gouverneur de la province de Badakhshan et l'ONU ont organisé une manifestation à l'occasion de laquelle il a été déclaré que 10 districts étaient à présent totalement débarrassés de mines et de restes explosifs de guerre. On estime qu'il subsiste 4 730 champs de mines disséminés dans 1 655 agglomérations situées dans 33 provinces. Les premiers travaux au titre d'un plan décennal visant à éliminer tous les facteurs de risque d'ici à mars 2023 ont commencé comme prévu, il y a six mois. Sur un coût estimé à 618 millions de dollars, 66 millions ont été versés à la fin de juillet.

45. Le 3 août, la première d'une série de crues éclair a frappé le centre et le sud-est du pays. Au 15 août, on estimait que 65 personnes avaient péri et 53 autres avaient été blessées, tandis qu'on déplorait des disparus. Au total, 759 familles ont été touchées, dont 550 dans la province de Kaboul. Par ailleurs, on s'attend à ce qu'une grande partie des récoltes dans les provinces de Ghor et de Daikundi pâtisse de la sécheresse. Une étude réalisée par l'ONU en juillet recommandait la distribution de vivres, de semences et de fourrage. D'après les premières estimations, pas moins de 135 000 personnes pourraient avoir besoin d'une assistance à partir d'octobre.

VI. Lutte contre les stupéfiants

46. Le Rapport mondial sur les drogues de 2013, publié le 26 juin, indique que 74 % de l'opium illicite produit dans le monde en 2012 provenait de l'Afghanistan. La superficie des terres plantées en pavots dans le monde a augmenté de 15 % en 2012, en grande partie sous l'effet de l'essor de cette culture en Afghanistan. Pourtant, la production mondiale a baissé de près de 30 %, en raison essentiellement des mauvaises récoltes en Afghanistan dues aux conditions climatiques défavorables. Le rapport estime que près d'un million d'Afghans consomment de la drogue, ce qui représente un des niveaux de toxicomanie les plus élevés du monde, 10 % seulement recevant un quelconque traitement.

47. D'après une évaluation préliminaire pour 2013, on estime que la culture du pavot a augmenté dans 12 provinces. Les activités d'éradication conduites sous la houlette des gouverneurs au cours de la période considérée visaient à réduire la production. Au 13 juillet, on estimait que pas moins de 8 262 hectares de pavots avaient été détruits. Ces opérations ont coûté la vie à 132 personnes, 89 autres ayant en outre été blessées.

48. Du 30 juin au 3 juillet, un séminaire de formation consacré à la lutte contre le blanchiment d'argent, les mouvements de capitaux illicites et les opérations financières suspectes a été organisé à Téhéran. Il a rassemblé des spécialistes de haut niveau venant de l'Afghanistan, de l'Iran, du Pakistan, du Kirghizistan, du Kazakhstan et du Tadjikistan. Le 3 juillet, l'Iran a accueilli la septième réunion régionale des services de renseignement organisée en vue de renforcer la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et les opérations financières suspectes, l'objectif étant de faciliter la mise en place d'un instrument permettant l'échange de renseignements sur les opérations suspectes et de s'attaquer aux profits tirés du trafic de stupéfiants.

49. Les efforts se sont poursuivis dans le cadre du Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins dirigée par l'ONU, avec l'organisation à Islamabad, du 1^{er} au 4 juillet, du deuxième Atelier régional sur la collecte de données sur les drogues et les capacités d'analyse. Les représentants des huit pays participant au Programme, ainsi que de Sri Lanka, des Maldives, du Népal et du Bangladesh ont partagé des données sur la consommation de drogue et leurs expériences en matière d'enquêtes à ce sujet. L'Équipe spéciale du Sous-Programme sur l'évolution et l'incidence du Programme régional s'est réunie pour la première fois à la fin de l'atelier. Ses membres ont fait observer que les sensibilités culturelles et les préjugés s'attachant à la consommation de drogue constituaient un obstacle majeur à la conduite d'enquêtes fondées sur des entretiens dans la région. La quatrième réunion du Groupe de travail régional sur la lutte contre les précurseurs chimiques, tenue les 27 et 28 août, a rassemblé des agents de la force publique de l'Asie occidentale et centrale chargés de la lutte contre les précurseurs et de leur interdiction. Les participants ont échangé des informations sur les progrès réalisés dans le combat mené contre les précurseurs et les prises récentes de substances contrôlées.

50. Dans le cadre de l'Initiative triangulaire, une série de réunions ont été organisées à Kaboul, entre le 19 et le 21 août, avec des hauts fonctionnaires de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan qui s'emploient à renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Ceux-ci ont abordé plusieurs

questions telles que l'organisation d'opérations conjointes, la création de bureaux frontaliers de liaison, les communications et l'échange de données.

VII. Appui à la Mission

51. Après la réduction de 18,7 % du financement de la MANUA en 2013, il faudra éviter d'apporter de nouveaux changements structurels à grande échelle en 2014 car cela pourrait avoir une incidence sur la présence de la Mission sur le terrain et sur ses activités. De nouveaux gains d'efficacité ont été réalisés grâce à un recentrage sur la polyvalence des bureaux, la redéfinition des postes et l'externalisation. L'appareil régional qui assurait des vols réguliers entre Kaboul et Dubaï a été retiré du service.

52. Réduisant son empreinte à mesure que le processus de transition s'engage et tenant compte des restrictions budgétaires et des problèmes d'insécurité, la MANUA fermera le bureau provincial de Khost en octobre. Il est également proposé de transformer le Bureau régional de Bamyan pour en faire un bureau regroupant plusieurs organismes, d'ici au début de 2014, qui se concentrera davantage sur les questions de développement dans cette province où le calme est en grande partie revenu. En attendant l'approbation du budget, à partir de janvier 2014, la Mission comptera 13 bureaux extérieurs, contre 23 en 2012. À Kunduz, aucun local n'a encore été trouvé pour le bureau qui doit être transféré, ou fermé à cause de l'insécurité. La MANUA a élaboré des mémorandums d'accord avec le PNUD à Mazar-e Charif, Kandahar et Gardez relatifs à la participation aux coûts et aux nouvelles réductions des dépenses opérationnelles au titre de la sécurité, du personnel auxiliaire et des frais de location.

53. Le Bureau d'appui commun de Koweït a poursuivi l'intégration de l'aide à la MANUA et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI). Entre le 6 et le 8 juillet, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Ameerah Haq, a visité le Bureau et a pu observer la mise en application de la Stratégie globale d'appui aux missions dans le cadre de telles initiatives de coopération intermissions. Le Bureau a entrepris un examen des effectifs en vue d'analyser les gains d'efficacité liés au transfert des fonctions Ressources humaines et Finances à la ville de Koweït.

VIII. Observations

54. La visite effectuée par le Vice-Secrétaire général témoigne de l'engagement à long terme qu'a pris l'ONU pour aider les autorités et le peuple afghans à réaliser leurs aspirations à la paix, à la justice et au développement. Le thème qui a dominé ses entretiens avec ses interlocuteurs a été qu'il fallait protéger les acquis des 10 dernières années. L'importance que revêtent les prochaines élections, la nécessité de la réconciliation pour assurer le succès de la transition et les perspectives du pays à long terme sont claires. De l'avis général, l'ONU doit jouer un rôle à l'appui des processus politiques dirigés par les Afghans. Les interlocuteurs du Vice-Secrétaire général ont aussi souligné que la prévisibilité à long terme de l'aide internationale, qui fait partie des engagements mutuels pris lors du Sommet de Chicago et à Tokyo, était un impératif.

55. La mise en place d'institutions efficaces et représentatives est à la base d'un processus de transition stable. L'élection présidentielle qui aura lieu en 2014, et son degré d'ouverture, seront les meilleurs garants de la légitimité au niveau interne. Cette étape marquera le premier transfert pacifique et démocratique du pouvoir en Afghanistan, elle sera au cœur de la poursuite de l'engagement de la communauté internationale. Je me félicite de l'adoption des lois électorales. Un cadre juridique concret confirmant l'indépendance de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral représente le fondement d'une architecture électorale solide et de règles arrêtées d'un commun accord par lesquelles le vote à venir pourra être contesté. Les nouveaux commissaires ont une grande responsabilité à l'égard de l'avenir de ce pays. La planification opérationnelle, notamment en matière de sécurité, est plus avancée que lors des précédentes élections, et je salue cette claire prise en main par les Afghans, qui est la preuve que l'Afghanistan, à savoir son peuple, ses institutions et ses forces politiques et sociales, assument effectivement leurs responsabilités en vue du cycle électoral de 2014-2015. Pour l'heure, il est essentiel de conclure un accord final sur les modalités de financement afin de pouvoir mobiliser des ressources.

56. J'ai pris note des craintes légitimes soulevées par les autorités et la société afghanes, ainsi que la communauté internationale, à propos de la manière dont le bureau des Taliban a été ouvert à Doha. Tout pourparler devrait être ouvert à tous et s'accompagner rapidement de mesures de confiance visant à réduire la violence, surtout au moment des élections, et à améliorer la sécurité des civils afghans qui subissent depuis trop longtemps les effets du conflit. La prochaine élection présidentielle et les discussions en cours entre les acteurs afghans sur la création d'un consensus national aideront probablement à clarifier les positions des candidats, notamment concernant le processus de paix et la manière de parvenir à la réconciliation sans compromettre les acquis des 12 dernières années. L'ONU souscrit à un processus de paix sans exclusive, dirigé et contrôlé par les Afghans, et j'encourage tous les efforts qui seront déployés pour faire en sorte que ce processus démarre bientôt.

57. La Réunion des hauts responsables a été une occasion importante de faire le bilan des progrès accomplis au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et de confirmer la nécessité d'un dialogue actif de haut niveau pour accélérer les efforts visant à concrétiser les engagements. La réalisation de l'engagement pris par la communauté internationale de fournir une assistance de manière à utiliser et à renforcer les institutions et les systèmes budgétaires afghans est un élément déterminant de la transition. La confiance dans les capacités des systèmes afghans de gouvernance et de gestion financière est, de même, essentielle. La croissance des recettes publiques et l'adoption de la loi contre le blanchiment d'argent sont importantes à cet égard. À mesure que la transition progressera, les donateurs continueront de souligner qu'il importe de poursuivre les progrès dans le domaine des droits de la personne, y compris les droits de la femme, pour obtenir les meilleurs résultats en matière de développement pour le peuple afghan, et d'assurer que les bénéficiaires au niveau national demeurent mobilisés. Il s'agira en priorité de progresser plus avant dans la mise en application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de faire en sorte que la Commission afghane indépendante des droits de l'homme conserve son statut A lors du prochain processus international d'accréditation.

58. Le lancement de la cinquième et dernière phase de la transition en matière de sécurité durant le présent trimestre, les forces de sécurité afghanes ayant pris la direction des opérations dans l'ensemble du pays, a confirmé que la FIAS entendait mettre fin à ses opérations l'an prochain. Les forces de sécurité afghanes ont fait preuve d'une capacité et d'une détermination accrues à assumer leurs responsabilités en matière de sécurité, même si les lacunes et les défaillances apparaissent avec plus d'acuité. La sécurité continue d'être problématique dans plusieurs régions essentiellement rurales, notamment dans le nord du pays. L'augmentation des victimes civiles est préoccupante, le nombre de morts et de blessés ayant été ramené aux niveaux les plus élevés enregistrés après 2001. Les insurgés continuent de cibler les représentants de l'État et les fonctionnaires. J'exhorte toutes les parties à respecter les civils et à honorer leurs obligations internationales.

59. Les troubles et les affrontements ne peuvent pas tous être imputés aux Taliban, aux groupes terroristes transnationaux liés à Al-Qaida et aux autres groupes armés hostiles au Gouvernement. En cette période d'instabilité et d'imprévisibilité, des groupes criminels organisés se livrant au trafic de stupéfiants et une pléthore de groupes armés illégaux cherchent à exercer leur influence. C'est pour cette raison également que le transfert de l'autorité politique à l'issue de l'élection présidentielle, de même que la continuité et la prévisibilité de l'aide internationale à long terme à l'Afghanistan, sont d'une importance critique pour éviter de créer une impression de vide sur le plan de la sécurité ou de la gouvernance.

60. Je me réjouis des pourparlers fructueux qui ont eu lieu entre le Président Karzaï et le Premier Ministre Sharif à Islamabad. Le fait que le Président afghan ait prolongé sa visite d'un jour montre que les deux parties sont disposées à œuvrer de concert sur des questions d'intérêt commun. Cela correspond aux conclusions que j'ai tirées de la visite que j'ai moi-même effectuée au Pakistan, le nouveau Premier Ministre insistant sur l'amélioration des relations avec les États voisins. La prolongation récente de l'autorisation faite aux Afghans de rester au Pakistan, alors que les efforts se poursuivent pour trouver des solutions durables pour les réfugiés, a été accueillie avec une grande satisfaction. Il importe au plus haut point que les pays de la région s'engagent de manière constructive et qu'ils coopèrent en vue d'instaurer une stabilité à long terme et de la renforcer. Le Processus d'Istanbul, dans lequel l'Afghanistan joue un rôle de premier plan, est une composante importante de ce processus. Nous encourageons tous les pays qui ont pris l'initiative d'adopter des mesures de confiance à veiller à ce que des activités concrètes soient engagées d'ici à la fin de 2013. Je remercie la Chine d'avoir offert d'accueillir la réunion ministérielle du Processus d'Istanbul l'été prochain, reconnaissant en cela l'importance que revêtent les solutions régionales.

61. Le partenariat de l'ONU avec un Afghanistan souverain continuera d'évoluer à l'appui des priorités et des besoins des Afghans. À mesure que les institutions afghanes assument davantage de responsabilités, je suis conscient que le rôle de l'ONU doit progressivement passer de la prestation de services au renforcement des capacités et de la résilience du peuple afghan, et à l'appui aux processus dirigés par les Afghans. Je me félicite de l'amélioration de la coordination entre le Gouvernement et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir l'unité d'action des Nations Unies. Ainsi, nous pourrions mieux aligner nos activités sur les priorités nationales, notamment en nous efforçant de réduire les coûts de transaction liés aux programmes et aux ressources, de nous attaquer au

problème posé par l'existence d'une « deuxième fonction publique » et d'agir de manière à ce que l'ONU ne risque pas d'être perçue comme faisant concurrence au Gouvernement pour la prestation des services et le financement international.

62. Le Plan d'action humanitaire commun de 2013 est actuellement financé à hauteur de 63 %, un changement positif par rapport à ces dernières années, qui avaient été marquées par un déclin de l'aide humanitaire. Je salue la recommandation du Coordonnateur de l'action humanitaire tendant à créer un Fonds humanitaire commun qui, outre qu'il générera de nouveaux fonds, mettra davantage de ressources à la disposition d'acteurs humanitaires qui souffrent d'un manque de financement, tels que les organisations non gouvernementales afghanes autour desquelles s'articulent les interventions dans le pays. L'augmentation du nombre des déplacés à cause du conflit, en particulier dans les zones reculées, est un motif d'inquiétude. Des efforts doivent être faits pour mettre en place des mécanismes qui permettront de veiller à ce que ceux-ci puissent trouver refuge et accéder à une aide humanitaire. J'engage toutes les parties à s'efforcer d'améliorer l'accès aux régions dans lesquelles les hostilités se poursuivent.

63. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du personnel national et international de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et à mon Représentant personnel, Ján Kubiš, pour leur détermination sans faille, souvent dans des conditions difficiles, à remplir les engagements que nous avons pris en faveur du peuple afghan.
